

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 008-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.50

Déposée le: 17.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Keller (Hinterkappelen, Les Verts)
Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 766/2016 du 22 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Point 1 : adoption
Point 2 : adoption
Point 3 : adoption et classement
Point 4 : adoption
Point 5 : adoption



Inciter les enfants et les adolescents à prendre plus souvent leur vélo

Le Conseil-exécutif est chargé de faire étudier la meilleure manière de régler les aspects énumérés ci-après pour que le vélo soit porté en avant comme le moyen de locomotion privilégié de l'école :

1. assurer la sécurité et l'attractivité des conditions pour favoriser le déplacement à vélo des jeunes usagers et usagères de la route ;
2. créer des places en nombre suffisant pour le rangement des vélos, aménager des chemins cyclables sécurisés et lever l'interdiction du vélo sur les trajets scolaires ;
3. développer la formation à l'utilisation avisée du vélo dans la circulation ;

4. encourager les parents et les écoles à favoriser les déplacements des enfants et des jeunes à vélo ;
5. informer le public sur l'utilité du vélo.

Développement :

Le déplacement à vélo est en net recul depuis quelques années. C'est ce qui ressort d'une étude publiée en juin de l'an passé par l'Office fédéral des routes OFROU. Selon cette étude, les enfants et les jeunes sont nombreux à avoir abandonné le vélo dans la période de 1994 à 2010, tous âges confondus. Parmi les 13 à 15 ans, la proportion de cyclistes est passée de 38 à 24 pour cent depuis 1994 ; parmi les jeunes de 16 et 17 ans, elle est passée de 26 à 13 pour cent et parmi les 18 à 20 ans, elle est passée de 20 à cinq pour cent dans la même période.

L'explication est à chercher dans la longueur des trajets scolaires, dans la concurrence des transports publics et dans le transport assuré par les parents. L'auteur de l'étude, le sociologue Daniel Sauter, voit là un changement de paradigme. Alors que les enfants sont plus fréquemment amenés en voiture par leurs parents, les jeunes renoncent à se procurer leur propre véhicule, se déplacent plus souvent en transports publics ou à pied.

Réponse du Conseil-exécutif

Remarques générales :

Cette motion charge le Conseil-exécutif d'examiner la mise en œuvre des demandes énumérées aux points 1 à 5 visant à promouvoir le vélo en tant que moyen de transport dans les écoles.

Le Conseil-exécutif accorde beaucoup d'importance aux moyens de transport respectueux de l'environnement, à l'activité physique chez les enfants et les jeunes ainsi qu'à la sécurité routière. C'est la raison pour laquelle l'éducation routière, le sport et la gestion respectueuse des ressources font partie intégrante du plan d'études germanophone pour l'école enfantine *Lehrplan Kindergarten*, du plan d'études germanophone pour le degré primaire et le degré secondaire I *Lehrplan Volksschule* et du Plan d'études romand. En outre, depuis des décennies, le canton prend systématiquement des mesures adaptées en faveur de la sécurité des cyclistes sur les routes cantonales. Les bases cantonales en la matière et les instruments de planification, tels que le guide *Standards pour les routes cantonales*¹, le *Plan du réseau routier 2014 - 2029*² ou le *Plan sectoriel pour le trafic cycliste*³, tiennent compte des besoins des cyclistes, notamment de ceux des écoliers et écolières qui se rendent à vélo à l'école.

¹ Cf. www.bve.be.ch/bve/fr/index/strassen/strassen/kantonsstrassen/ausbau_und_umgestaltung.assetref/dam/documents/BVE/TBA/fr/TBA_ST_KS_AH_Standards_Kantonsstrassen_F.pdf

² Cf. www.bve.be.ch/bve/fr/index/strassen/strassen/kantonsstrassen.assetref/dam/documents/BVE/TBA/fr/TBA_ST_DP_Strassen-netzplan_2014_bis_2029_F.pdf

³ Cf. www.bve.be.ch/bve/fr/index/mobilitaet/mobilitaet_verkehr/langsamverkehr/veloverkehr.assetref/dam/documents/BVE/TBA/de/TBA_MV_DP_Sachplan_Veloverkehr.pdf

Le Conseil-exécutif se prononce comme suit sur les cinq points abordés dans la motion :

Points 1 et 2 :

Ce sont les communes qui sont responsables de la planification des trajets scolaires et des pistes cyclables dans le cadre de l'aménagement du territoire. L'élaboration de mesures de construction visant à améliorer la sécurité et l'attrait des chemins destinés à la mobilité douce incombe aux propriétaires des routes en question. Les conseillers et conseillères en circulation de la police cantonale fournissent des recommandations aux autorités dans le cadre de la mise en œuvre de mesures architecturales et techniques visant à promouvoir la sécurité de tous les usagers et usagères de la route. Pour ce qui est de la sécurisation des trajets scolaires, les conseillers et conseillères en circulation de la police cantonale travaillent en étroite collaboration avec les moniteurs et monitrices de la circulation dans les écoles, les propriétaires des routes et les autres autorités concernées.

Le Conseil-exécutif est disposé à charger un groupe de travail supradirectionnel d'examiner la pertinence de mener un projet pilote visant la promotion du vélo en tant que moyen de transport. Il serait préférable que cela se déroule de façon coordonnée avec l'implication des organisations spécialisées.

Point 3 :

L'éducation routière est dispensée dans les écoles depuis de nombreuses années. Cet enseignement est assuré par la Direction de la police et des affaires militaires (POM) dans toutes les classes de la scolarité obligatoire (école enfantine comprise) du canton sur la base d'une stratégie uniforme et contraignante. Cette stratégie respecte notamment les normes nationales du Bureau de prévention des accidents (bpa). Les moniteurs et monitrices de la circulation ont un mandat complet et fournissent des prestations variées. Ainsi, les 35 moniteurs et monitrices spécifiquement formés ne se contentent pas de distiller l'éducation routière dans les salles de classe mais font également des sorties didactiques avec les enfants et les jeunes. L'éducation routière et cycliste est progressive et se termine par un test cycliste théorique et pratique. Les moniteurs et monitrices fournissent si nécessaire des conseils en matière de circulation aux membres du corps enseignant, aux parents et aux autorités communales, notamment en ce qui concerne la sécurité routière sur le territoire communal. Ils sont également à l'écoute des attentes de la population. Enfin, ils assurent ponctuellement la sécurité des enfants sur le chemin de l'école ou surveillent parfois le chemin de l'école (p. ex. au début de l'année, changement d'heure, en automne [en cas de brouillard]).

Outre l'éducation routière, les plans d'études renferment divers contenus relatifs à l'activité physique en général et à la sécurité routière en particulier. Le *Lehrplan für den Kindergarten* comporte par exemple l'objectif particulier *Bewegungsmöglichkeiten weiterentwickeln* (développer les possibilités d'activité physique). Les deux objectifs de base suivants constituent une référence intéressante par rapport aux demandes formulées dans le postulat : *Mit vielfältigen Bewegungsmöglichkeiten spielen und experimentieren* et *Geschicklichkeit; Koordination, Reaktionsschnelligkeit und ein Gefühl für den Einsatz der körperlichen Kraft weiterentwickeln und verfeinern* (z.B. *rollen, balancieren*) (« jouer et expérimenter en faisant différents exercices d'activité physique » et « développer et affiner l'adresse, la coordination, les réflexes ainsi qu'améliorer et affiner l'utilisation de la force [p. ex. faire des roulades, se balancer] »). Le *Lehrplan 95* comporte différents objectifs de base en matière de sport en plein air durant la 7^e et 8^e année scolaire,

p. ex. pour des sorties à vélo. Le *Lehrplan 21* mentionne quant à lui le domaine de compétences *Gleiten, Rollen, Fahren* (faire du patin à roulettes et à glace, faire du vélo) dans l'unité *Bewegung und Sport* (mouvement et sport). Des compétences en matière de cyclisme y sont formulées dans les trois cycles. Le Plan d'études romand (PER) n'est pas en reste et comporte des objectifs d'apprentissage correspondants dans la rubrique *Corps et mouvement*, p. ex. *Mobiliser des techniques et des habiletés motrices en exerçant son sens de l'équilibre, son adresse et son agilité*.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif considère que la formation initiale et continue des enfants et des jeunes en matière de cyclisme est bonne.

Points 4 et 5 :

Comme mentionné dans le point 3, le Conseil-exécutif considère que la promotion du cyclisme auprès des enfants et des jeunes dans les écoles sur la base des dispositions des plans d'études est suffisante. Outre aux enseignants et enseignantes de l'école obligatoire et aux moniteurs et monitrices de conduite de la police, il est aussi demandé aux parents ou aux responsables légaux de contribuer à la transmission des compétences nécessaires et de donner le bon exemple sur la route.

Le Conseil-exécutif est toutefois disposé à étudier de quelle manière il serait possible d'inciter les parents à encourager leurs enfants à faire du vélo et d'informer la population des avantages du cyclisme.

Destinataire

- Grand Conseil